

MAIRIE DE NÉOUX

CREUSE

MEMBRES	11
PRESENTS	10
EXCUSES	1
VOTANTS	11
POUR	11
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Le vingt-trois juillet deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de NÉOUX, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la commune, sous la présidence de Michel DELRIEU, Maire, selon la convocation en date du 16/07/2026

Etaient Présents : BIALOUX-ROFFET Louis, DELRIEU Michel, DUTILLEUL Marc, FOURNET Denis, GUINOT Stéphanie, , LEGROS Myriam, MALARDIER Annabelle, MERIGOT Sylvie, MUNNE Agathe, VAISSET Frédéric.

Excusés : LAFORGE Mathieu

Pouvoirs : LAFORGE Mathieu à MERIGOT Sylvie

Monsieur Louis BIALOUX-ROFFET est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION 2026/35 ÉTUDE DES DEVIS POUR LE FOUR À PAIN

Exposé des motifs :

L'association Néoux Rencontres a interpellé les élus concernant le four à pain communal. En effet, le dessus du four n'est pas fermé, et des dégradations ont été constatées. Les bénévoles de l'association Néoux Rencontres, qui ont construit le four, craignent que la voûte ne soit un jour endommagée. C'est pour cela que l'association Néoux Rencontres, représentée par sa présidente Bernadette Valériaud, a proposé au conseil municipal la réalisation de travaux. L'objectif est de fermer l'accès à la voûte et de renforcer l'isolation thermique du four. Les travaux seront réalisés par les membres de l'association. En revanche, Mme Valériaud a demandé à la commune de s'acquitter de l'achat des matériaux nécessaires.

Une rencontre a eu lieu entre l'association et les élus en date du 1er juillet. Trois devis ont été demandés.

DÉLIBÉRATION :

Le conseil municipal,

Vu le rapport de la commission Travaux,

Vu le budget primitif voté pour 2026

Considérant le montant des devis demandés

DÉCIDE :

- De ne pas valider les devis présentés par Néoux Rencontre.
- De contacter l'association pour leur faire part de cette décision.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Michel DELRIEU



Le secrétaire de séance,
Louis BIALOUX-ROFFET